

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 831

présenté par
M. Mazars

ARTICLE 10

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« des parquets »

les mots :

« du ministère public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.